

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

REUNION PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme le Gouverneur f.f. Catherine DELCOURT et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 septembre 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Mmes Deborah COLOMBINI, Sandrina GAILLARD, Marie-Christine SCHEEN et M. Thomas CIALONE.

J'imagine que M. RASSAA est en retard, M.DELREZ, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. DELREZ. – Mme SCHEEN et M. NAVET sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mme GAILLARD est excusée, les deux autres sont en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP?

M. CAPPAP.- Mme COLOMBINI est excusée et M. OSSEMANN est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. CIALONE comme indiqué.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de M. le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi qu'une bande dessinée intitulée « Le Trésor de Saint Lambert » publiée par les Éditions de la Province de Liège, en partenariat avec l'Office du Tourisme de la Ville de Liège.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Éloges funèbres de Madame Myriam ABAD-PERICK et de Monsieur Hector VANBRABANT, anciens membres du Conseil provincial

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Hector VANBRABANT, ancien Conseiller provincial ainsi que de Madame Myriam ABAD-PERICK, notre collègue, ancienne Conseillère provinciale, Présidente du Conseil, Vice-présidente du Conseil et Secrétaire du Conseil.

Rendons-leur aujourd'hui un dernier hommage, en notre nom à tous.

Né à Grâce-Berleur le 14 mai 1934, Hector VANBRABANT est décédé le 6 septembre dernier, à l'âge de 86 ans.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Représentant socialiste élu en 1985 par le District de Huy, il restera en charge jusqu'en 1991.

Ouvrier-monteur il devient, en 1980, Echevin des travaux de la Commune d'Engis.

Homme souriant et constamment de bonne humeur, « Vicky », comme il se faisait appeler, fût très impliqué tout au long de sa carrière politique, toujours disponible et à l'écoute des habitants.

Hector Vanbrabant était également le grand-père d'un des employés du Palais provincial, Romain, à qui nous adressons personnellement nos sincères condoléances.

Notre amie et collègue Myriam nous a quittés ce 5 août 2020 à l'âge de 62 ans.

Élue au Conseil provincial pour le Parti socialiste dans le district de Fléron une première fois en 1985 elle était déjà Conseillère communale de la ville de Blegny depuis 1982.

Fille d'immigré espagnol, Myriam se lance dans des études d'infirmière, un choix de carrière sans aucun doute lié à sa personnalité : généreuse, dévouée et proche des gens. Ce sont ces nombreuses qualités qui feront, qu'à l'âge de 23 ans, elle décidera de se lancer en politique ; le meilleur moyen selon elle de servir l'intérêt général et de se mettre au service du plus grand nombre.

Celle qui aura toujours à cœur de défendre ses valeurs sociales marquera alors l'histoire de sa Commune en devenant la première femme Conseillère de Blegny. En 1994 elle occupera le siège d'Echevine qu'elle ne quittera pas avant 2018. En 2015 elle officiera à la fois comme Première Échevine et comme Présidente du CPAS. Au total elle siègera au Conseil communal 37 ans et durant toutes ces années, elle aura eu en charge de nombreuses compétences ; elle disait d'ailleurs, en souriant, que seuls la culture et l'enseignement lui avaient échappés.

Elle fera son entrée au sein de notre Assemblée provinciale en octobre 1985, elle y siègera jusqu'en octobre 1994, avant d'y revenir en octobre 2000. Elle accédera à sa présidence le 27 novembre 2009. Elle deviendra Première Secrétaire du Conseil en 2012, jusqu'en 2018, et, depuis le début de notre législature elle assurait la fonction de Première Vice-présidente.

Passionnée de politique, spontanée, joviale et infatigable femme de terrain, Myriam était titulaire de la plaquette de bronze et d'argent de la Province de Liège qui symbolisent respectivement 20 et 25 ans de mandat au sein de notre Assemblée, elles sont également la preuve du temps qu'elle a donné à notre belle Province et à ses habitants.

Nous nous souvenons aujourd'hui d'une collègue mais aussi d'une amie qui, fidèle à ses habitudes, gardait le moral malgré la maladie.

Je finirai par un slogan qui lui tenait à cœur et qui témoigne de son dévouement : « Le temps n'est jamais perdu lorsqu'il est donné aux autres ».

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances aux membres de leurs familles respectives.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en leur mémoire.

(Minutes de silence).

VI. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 19-20/300 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Fléron – Arrondissement de Liège, appelé à siéger en remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/300).

Lors de notre séance du Conseil provincial du 25 juin dernier, nous avons entendu et validé les conclusions du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial temporaire Madame Isabelle HUMBLET, issue du District de Fléron, en remplacement de Madame Myriam ABAD-PERICK, en congé en raison d'une maladie nécessitant une absence, attestée par un certificat médical d'incapacité jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

Le décès soudain de Myriam nous oblige à devoir recommencer la procédure pour installer jusqu'à la fin de la législature la première suppléante en ordre utile de la liste PS pour le district de Fléron.

Nous allons donc procéder, par voie de tirage au sort, à la désignation d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le salon Louis XV : MM. Guy DUBOIS, Yves DERWAHL, Hajib EL HAJJAJI, Jacques SCHROBILTGEN, Mmes Astrid BASTIN, Marie MONVILLE et M. Didier NYSSSEN.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Après cette interruption de séance, je déclare donc la réouverture de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

la séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Mme BASTIN qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification.

Mme BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie ce jour sous la présidence de M. Hajib EL HAJJAJI et à laquelle assistait Guy DUBOIS, Yves DERWAHL, Hajib EL HAJJAJI, Jacques SCHROBILTGEN, Marie MONVILLE et M. Didier NYSSSEN et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Madame Myriam ABAD-PERICK, décédée.

Madame Isabelle HUMBLET ayant perdu son mandat temporaire de Conseillère provinciale le 5 aout dernier suite au décès de Myriam ABAD-PERICK, il y a donc lieu de recommencer la procédure pour l'installer jusqu'au terme de la présente législature.

Isabelle HUMBLET, née le 26 novembre 1976 et domiciliée Bignoul, 8 à 4920 AYWAILLE, est toujours la 1ère suppléante en ordre utile de la liste PS du District de Fléron, à laquelle appartenait Myriam ABAD-PERICK.

Par courrier daté du 24 aout 2020, Madame HUMBLET notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale jusqu'au terme de la présente législature.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Aywaille datée du 16 septembre 2020, que Madame HUMBLET réunit toujours bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales.

Il n'existe donc aucune contre-indication afin de pouvoir installer définitivement Madame HUMBLET en tant que Conseillère provinciale.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Isabelle HUMBLET à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale jusqu'au terme de la législature.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Isabelle HUMBLET, issue du District de Fléron, en remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK.

Je mets ces conclusions aux voix.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vais à présent inviter Madame Isabelle HUMBLET, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame HUMBLET.

Mme Isabelle HUMBLET (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale jusqu'au terme de la présente législature.

Pour être tout à fait complet, je vous informe que Madame HUMBLET sera membre des 2ème et 4ème Commissions et je vous précise que Monsieur Mustafa BAGCI restera Premier Vice-président du Conseil jusqu'au terme de la législature.

VII. Questions d'actualité

Document 19-20/A54 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'évaluation de l'incidence de Liège Airport

Document 19-20/A55 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien aux opérateurs cultures – opération « Place aux Artistes ».

Document 19-20/A56 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au soutien à apporter aux secteurs culturel et de l'événementiel.

Document 19-20/A57 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au projet de banque de données relatives au statut administratif des immeubles.

Document 19-20/A58 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux solutions pour aider les agriculteurs à affronter les épisodes répétitifs de sécheresse.

M. LE PRESIDENT. – Point 4 de l'ordre du jour actualisé. Vous trouverez sur votre banc

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte cinq points.

Pour la première question, référencée 19-20/A54, je donne la parole à M. Serge ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (de son banc). – Merci M. le Président mais la question est claire donc je ne la lirai pas.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite donc Monsieur le Député provincial-Président Luc GILLARD à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues.

Monsieur le Conseiller, j'ai bien pris note de votre question et je vous en remercie. Il est un fait que l'activité de notre aéroport est en croissance et je pense que nous devons toutes et tous nous en réjouir d'autant que cette croissance, au regard des dix dernières années, s'accompagne par une diminution globale du nombre de mouvements. Une étude menée par l'Université de Liège a chiffré à plus de 9.000 le nombre d'emplois directs et indirects générés au départ de Liège Airport. Parmi ces 9.000 familles, plus de 80% d'entre elles vivent sur notre territoire provincial. Je ne voudrais cependant pas opposer bien-être et économie.

Je partage par ailleurs vos préoccupations quant au bien-être de nos riverains mais je voudrais relayer les deux raisons majeures qui expliquent la recrudescence des plaintes dont nous devons nous faire le relais : d'une part, si on compare l'activité de l'aéroport sur les huit premiers mois de 2020 au regard des huit premiers mois de 2019, 33% en moyenne des mouvements, atterrissages et décollages, ont eu lieu en sens inversé, c'est-à-dire vers l'Est, c'est un peu technique certes. Le sens des vents explique cela et c'est Skeyes, le contrôleur belge de notre ciel, qui gère cette problématique et donc ce n'est pas une problématique gérée par l'aéroport même mais par l'opérateur de contrôle. Sachez, et c'est une information qui me revient par le biais du Conseil d'administration que le Président ainsi que le gestionnaire de l'aéroport ne manqueront pas de rencontrer Skyce pour être bien certain qu'on utilise pas cette opportunité par facilité mais bien parce que techniquement c'est nécessaire et donc les réduire au strict nécessaire par rapport au sens du vent. Vous ne douterez quand même pas que nous ayons peu de moyens d'action par rapport audit vent.

Le plan d'exposition au bruit et le Plan de Développement à Long Terme relèvent de la compétence régionale et doivent être revus très prochainement, intégrant notamment une proportion plus grande de vols inversés ce qui pourrait ouvrir de nouveaux droits en matière d'indemnisation. La perception plus importante des nuisances est également liée à une augmentation des gros porteurs qui prennent plus de temps à atteindre de l'altitude et qui, compte tenu de leur poids et de leur chargement en kérosène, génèrent davantage de bruit, il faut le reconnaître. Faut-il par ailleurs rappeler que la Société Wallonne des Aéroports est le guichet unique en matière de nuisances sonores, que l'arrêté sanctions pénalisant les dépassements sonores trop importants a été mis en exécution il y a plus de deux ans et que Liège Airport se doit d'inscrire son développement dans le cadre légal qui lui est imposé par la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Région, ce qui est parfaitement le cas aujourd'hui.

Je ne peux cependant pas vous suivre lorsque vous laissez sous-entendre que l'aéroport se développe sans prévoir les études réglementaires qui lui seraient imposées. Le recours déposé par certains riverains et associations à cet égard n'a pas été suivi et l'aéroport se développe dans le cadre du permis d'environnement qui est le sien depuis 2004. Soyez rassuré à cet égard, ce permis venant à échéance le 1er janvier 2023, la procédure de renouvellement va être lancée d'ici à la fin de cette année avec comme première étape, une réunion d'information publique au cours de laquelle de nombreux riverains s'estimant lésés par les nuisances pourront faire entendre leur voix.

Enfin, concernant la question de la pollution, elle est bien réelle. Les derniers chiffres validés par le GIEC évoquent que l'aviation est responsable à hauteur de 3.5% du réchauffement climatique causé par l'homme. La société de gestion de l'aéroport en a pleinement conscience et s'est engagée à devenir un aéroport zéro carbone en 2030. Les compagnies, elles, sont pour la plupart entrées dans un coûteux programme de modernisation de leur flotte afin de réduire cette empreinte.

En conclusion, face à la montée des interrogations de nombreux riverains, le Collège se réjouit du lancement prochain d'une étude d'incidence. Ce sera l'occasion d'un bel exercice de démocratie autour du développement de notre aéroport, sachant mais je suppose que je ne dois pas vous le rappeler, que toute activité économique génère des nuisances et que notre Province a besoin, dans le cadre d'un développement équilibré, de soutenir les activités créatrices d'emplois. Sauf erreur, aucune action en justice n'a été intentée à ce stade par aucune des communes que vous mentionnez dans votre question. Le Collège privilégiera toujours la voie du dialogue et si vous le souhaitez, nous pouvons prendre les contacts utiles avec le management de Liège Airport afin qu'une rencontre avec des représentants du Conseil puisse être organisée rapidement.

Pour terminer et je ne veux pas brûler la politesse au Président mais je tiens à vous annoncer que le Conseil provincial sera invité à effectuer, au printemps prochain, une visite des installations de Liège Airport afin de mieux percevoir les potentialités d'un outil majeur pour la Province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial-Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. M. ERNST.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président

M. le Député-Président, je vous remercie pour votre réponse. C'est une des possibilités que j'avais envie de vous proposer en effet, une rencontre, je vois qu'on a l'envie de travailler dans le même sens. Sachant évidemment qu'au niveau de l'étude d'incidence qui est lancée maintenant il y a toute une série de nouveaux opérateurs qui ne sont pas encore en fonction et donc il risque d'y avoir dans le temps une augmentation des nuisances qu'on vient d'aborder et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

donc une rencontre avec la direction de l'aéroport serait très intéressante pour nous éclairer et je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour cette deuxième question, référencée 19-20/A55, je donne la parole à Mme Nicole MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Mesdames Messieurs en vos titres et qualités,

Ma question relèvera de l'ordre du domaine culturel. En fait, le 16 juillet dernier, le Collège provincial a créé un fonds de soutien spécial en faveur des 26 Centres culturels de la Province et de la Coopération culturelle régionale de Liège. Objectifs: soutenir des partenaires très impactés par la crise Covid, rendre confiance au public liégeois, recréer du lien social via l'action culturelle.

Vraiment, belle initiative. Un appel à projets a été lancé, ciblant tous les partenaires potentiels des centres culturels, personne physique ou morale. Une enveloppe de 30.000 € a donc été mise à disposition de la coopération culturelle liégeoise et aux centres culturels, après concertation des centres culturels de leur zone évidemment, d'introduire des projets.

Un pourcentage a été réservé à la coordination et la gestion administrative des projets, 30 % plafonné à 9.000 €. La date limite de dépôt des projets, si vous voulez le faire savoir autour de vous, est le 30 septembre. Ils devront se dérouler entre le 1^{er} octobre de cette année et le 31 décembre 2021.

Mon groupe tient à souligner la pertinence de ce « plan de relance ». Passer par les centres culturels est également judicieux, très pertinent, s'appuyant ainsi sur leur expérience, leurs réseaux et leurs compétences. Simplement, nous vous remercions dès maintenant de bien vouloir nous tenir informés en octobre des projets reçus et de la façon dont cela évolue.

J'ai également pris connaissance du récent appel à candidatures lancé aux opérateurs culturels en charge de petites et moyennes salles de concert en vue de l'organisation de concerts 3 jours du mois de décembre. En fait, il s'agit de permettre à 20 salles de concert liégeoises d'accueillir ce qu'on appelle les « Nuits Indé de la Province de Liège ». C'est le fonds de relance Covid-19 qui va être utilisé pour cette opération qui va organiser de la diffusion « live » des acteurs musicaux liégeois et ils en ont aussi terriblement besoin.

Ici aussi, réaction positive de mon groupe, cette initiative est bien pensée et articulée. Elle soutient les artistes et les salles, qui elles aussi sont en grande difficulté, elle met la production culturelle à disposition du public qui est « en manque » et elle reconnaît le secteur culturel comme porteur de relance également économique.

Question donc c'est, pourriez-vous nous indiquez comment les choix seront opérés.

Enfin, troisième action culturelle et c'est vraiment bien de le souligner, nous le soulignons. L'opération Place aux Artistes a pris place à Liège durant les mois d'été. Dans ce cas, il s'agissait

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

également de rendre une place à la culture dans la vie quotidienne, dans la rue et gratuitement. C'est pas toujours évident pour les artistes d'occuper une place dans la rue dans Liège Ville. Aussi initiative que nous soutenons. Artistes du cru ainsi soutenus, formules légères, comité de sélection sérieux, animation ramenée en ville, gratuité ... Au-delà de cette première réaction, il faut après coup évaluer les choses.

Il est positif que la Ville de Liège et la Province se soient penchées sur le sort des acteurs locaux, qu'on puisse occuper l'espace public et qu'on puisse créer une offre culturelle durant cette période critique.

Il y a des questions néanmoins à poser : comment a été organisée la sélection des artistes retenus? Quel bénéfice de l'opération pour les opérateurs culturels liégeois ? Ces opérateurs ayant fait des recommandations préalables et on aimerait savoir si on a rencontré ces besoins? Les lieux sélectionnés étaient-ils les plus adéquats pour les artistes et pour l'accueil du public ? Comment et sous quelle forme s'est opérée la rémunération des artistes, moi j'ai entendu parlé de 300€ par artiste? Comment a-t-on pu mettre ça sur pied ? Un débriefing de l'opération a-t-il été organisé avec les artistes et les opérateurs?

Je me demandais si vous et la Ville de Liège vous aviez prévu cette évaluation pour répondre aux questions évoquées et pour améliorer l'exercice puisque j'ai appris qu'avec la Ville de Liège vous envisagiez de renouveler l'action. Nous nous en réjouissons surtout si l'évaluation est bien faite et qu'on améliore encore les choses. Est-ce qu'il est également prévu de la développer dans d'autres Villes ou communes parce que je pense qu'à Huy ou Verviers on serait également ravi de pouvoir développer cette offre.

Merci de votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. Pour cette troisième question ayant trait également à la culture et à l'événementiel, référencée 19-20/A56, je donne la parole à Mme Catherine LACOMBLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LACOMBLE, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, le monde de la Culture, ses artistes, ses intermittents du spectacle, ses créateurs et ses travailleurs avec ou sans statut, connaît une de ses plus grandes crises avec cette pandémie de COVID-19. Les spectacles, représentations, concerts et festivals annulés auront eu raison de nombre d'emplois plus ou moins précaires dans le secteur avec des conséquences dramatiques sur des hommes et des femmes qui méritaient un tout autre soutien que celui auquel ils ont eu droit.

Je ne reviens pas sur la légèreté, l'irresponsabilité, sinon le dédain par lequel les gouvernements fédéral, régional et communautaire ont répondu.

Pendant les très longues semaines de confinement, nous avons tous pu apprécier à quel point la culture, sous ses diverses formes, comme spectateur ou comme acteur, enrichit nos vies. A l'inverse, l'annulation de tous les événements culturels et festifs de masse depuis ce printemps nous montre que ceux-ci sont importants pour rendre nos existences conviviales et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

socialement riches.

Les secteurs culturel et événementiel représentent 3.000 entreprises et 200.000 emplois. Le chiffre d'affaire de ces entreprises connaît une diminution que l'on peut qualifier de catastrophique, de l'ordre de 85 à 90 %. Des centaines de licenciements sont déjà à déplorer, d'autres suivront très probablement si rien n'est fait pour améliorer notablement le sort de ce secteur.

Nous avons demandé dès les premiers Conseils « confinés » que la Province intervienne pour soutenir activement le secteur culturel. Des réunions ont eu lieu, plus ou moins ouvertes et plus ou moins efficaces. La Triennale déjà programmée d'Art Public et surtout l'opération « Place aux Artistes » auront permis de sauver un été culturel particulièrement morose. Avec 80 projets sélectionnés sur 441 déposés pour cette dernière opération, il n'y en aura pas eu pour tout le monde.

Aujourd'hui, la Province souhaite venir en soutien à un certain nombre de gestionnaires de salles de concert avec une seconde édition des Nuits Indé. Nous saluons cette démarche en espérant qu'elle permette à un maximum d'opérateurs, grands et surtout plus petits, de participer.

Toutefois, le secteur continue, à raison, à déplorer des mesures sanitaires incohérentes. On autorise des avions et trains à 1.000 passagers mais on ne permet pas d'accueillir autant de spectateurs dans les salles de spectacle. On autorise le retour des supporters dans les stades mais on est encore incapable d'organiser le retour des artistes sur scène. On autorise les élèves à s'entasser dans les bus d'heure de pointe mais on maintient l'interdiction des sorties culturelles scolaires.

Bien sûr, l'assouplissement, ou le durcissement, des règles sanitaires n'est pas de la compétence des pouvoirs locaux, mais l'aide à l'application de ces protocoles est certainement déterminante pour que le monde culturel retrouve une vie.

L'ensemble du monde culturel, et non uniquement les grands opérateurs, a besoin d'aides concrètes. Le tissu culturel et événementiel, ce sont aussi les entreprises et associations concevant et réalisant les spectacles et les événements que nous apprécions ; ce sont les travailleurs qu'elles emploient et qui sont extrêmement inquiets, leur activité étant à l'arrêt quasi total. Comme l'un d'eux me l'a confié : « quand les concerts et les événements populaires reprendront, il n'y aura plus personne pour les organiser ».

La Province de Liège a-t-elle prévu des moyens et des mesures supplémentaires pour accompagner, aider et faire revivre encore plus significativement et dans toute sa diversité ce secteur qui se meurt ?

Les artistes, les opérateurs culturels et les entreprises actives dans l'événementiel méritent notre soutien.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur le Député provincial – Président Luc GILLARD à la tribune pour la réponse du Collège à ces deux questions. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f., Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Mesdames les Conseillères Maréchal et Lacomble interrogent chacune le Collège sur ce que la Province a proposé comme initiatives pour soutenir le secteur culturel durement touché par le confinement et les contraintes sanitaires qui continuent encore à le handicaper. Je répondrai donc aux deux questions en ne négligeant aucun des aspects évoqués.

Pour rappel, la Province de Liège a travaillé en deux temps pour répondre aux travailleurs du secteur : dans un tout premier temps, nous avons répondu à l'urgence en mettant en place la diffusion via le net et les réseaux sociaux de spectacles, de conférences ou de performances, ce qui permit la rémunération de prestataires culturels.

Par la suite, le maintien des subsides octroyés pour des manifestations culturelles annulées a été décidé par le Collège provincial, de même que le maintien des subsides pour les programmes Art et Vie, et Spectacle à l'école annulés lors de la période de confinement. Bientôt, le Collège se positionnera sur la prolongation de cette mesure relative aux programmes Art et Vie jusqu'en fin d'année.

De plus dans une logique de préservation des activités culturelles, la Province de Liège a négocié avec la Fédération Wallonie Bruxelles pour maintenir les Rencontres théâtre Jeune public permettant ainsi aux compagnies de présenter leurs créations et espérer une large diffusion durant l'année 2021.

Après avoir analysé finement les besoins, la Province de Liège a également, dans la limite de ses moyens, mis en place trois fonds de soutien d'une valeur totale de 220.000 €, pour un appel à projets ciblant tous les partenaires potentiels des centres culturels ; un appel à projets pour les opérateurs culturels en charge de petites et moyennes salles de concert et un appel à projets destinés aux lieux de diffusion d'œuvres en art vivant peu ou pas reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je tiens ici à remercier tous les Conseillers qui ont apprécié la pertinence de ces initiatives provinciales, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité constructive. Cela démontre probablement que la culture apparaît à chacun d'entre nous comme essentielle et je m'en réjouis.

En ce qui concerne l'appel à projets ciblant tous les partenaires potentiels des centres culturels, maillons fondamentaux disposant d'une connaissance de terrain incomparable, je prends bonne note, Madame la Conseillère, de votre demande d'être informée sur les projets reçus. Je ne manquerai pas de vous transmettre ces informations dès qu'elles me seront communiquées.

Pour ce qui est de l'appel à projets pour les opérateurs culturels en charge de petites et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

moyennes salles de concert, j'ai demandé au secteur Musique et Danse qui gère notamment le projet « Ça balance » de faire des propositions.

Ainsi, les salles sélectionnées pour ce projet seront celles qui répondront à certains critères. La salle doit se situer sur le territoire provincial ; être gérée par une asbl dont l'objet social est à vocation culturelle ; avoir une capacité d'accueil de 50 à 600 personnes ; être utilisée principalement pour l'organisation de concert ; et avoir programmé au minimum 10 soirées de concerts en 2019. Le dossier devra également être rentré dans les délais impartis.

J'en viens maintenant à l'opération « Place aux artistes » qui a connu, comme chacun sait, un réel succès tant pour les prestataires que pour les spectateurs. Aux côtés de la Ville, la Province a soutenu cette initiative, à concurrence de 100.000 €. Elle avait pour objectif de fédérer les différents acteurs culturels et d'assurer aux artistes et techniciens un contrat de travail avec paiement des cotisations sociales pour leurs prestations.

Rappelons que les activités étaient organisées en extérieur, devaient être accessibles à tous les citoyens et devaient respecter les règles sanitaires en vigueur au moment des représentations et à personne je n'expliquerai qu'elles sont parfois difficiles à comprendre, elles sont mouvantes et elles ne facilitaient en tout cas pas la mise en œuvre et provoquaient souvent de l'inquiétude à être certain que les choses se réaliseraient mais malgré ces écueils, le Théâtre de Liège a assuré la coordination de l'événement avec les différents intervenants et la gestion de l'appel à candidature et du jury.

L'objectif de cette initiative était aussi de favoriser les zones de rencontres et d'échanges tout en respectant les consignes et la réalité du moment. Il fallait des espaces suffisamment grands, larges, ce n'est pas toujours les meilleurs endroits mais finalement dans la ville quatre lieux avaient été choisis.

Pour répondre avec précision à votre question, Madame la Conseillère, cette initiative reposait sur un appel à projet basé sur plusieurs disciplines choisies en vue de proposer des projets artistiques destinés un nombre limité de personnes dans un endroit en fonction des décisions sanitaires.

Chaque intervention ne pouvait durer plus de 50 minutes dans l'une des cinq disciplines retenues : la musique, l'enfance et la jeunesse, le théâtre, la danse et le nouveau cirque, la littérature et les arts plastiques et enfin la pluridisciplinarité.

Vous m'interroger également, Madame la Conseillère, sur les critères d'éligibilité des projets artistiques. Sachez que les artistes ou les compagnies devaient être domiciliés dans la Province, les activités proposées devaient être autonomes techniquement, un maximum de cinq participants était accepté par projet, la description des projets ne pouvait excéder une page, une annexe vidéo et ou photo pouvait être jointe au descriptif.

Ce projet d'animation artistique concernait quatre lieux : Place du XX août, esplanade des Guillemins ; Kiosque du Parc d'Avroy ; Place Cathédrale et Place de l'Yser.

Je tiens à préciser également que trois commissions étaient prévues pour accompagner

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

le projet, à savoir une commission de sélection, vous l'avez dit, elle était composée de professionnels et en tout cas de gens sensibles à la culture, une commission technique et une commission dédiée à la communication.

Toutefois, à ce stade, la Province n'a pas encore été sollicitée pour un renouvellement de son partenariat.

Par ailleurs, et je l'ajoute parce que vous aviez envie de voir apparaître ce genre d'initiative ailleurs, la Ville de Herstal a introduit une demande de subside pour son projet « Place aux Artistes ». Sur base du budget transmis un soutien de 2.000 € a été octroyé par la Province de Liège. Toute autre demande peut être transmise à l'administration qui se chargera d'instruire un dossier.

Pour conclure, permettez-moi de rappeler que nos interventions vers le secteur se sont construites en deux temps. Le premier s'inscrivait dans un contexte d'urgence avec de nombreuses inconnues. Il s'agissait de parer au plus pressé en soutenant le secteur culturel. Dans un deuxième temps, l'objectif restant le même, il a été possible de construire des projets sous forme de plan de relance en concertation avec nos référents culturels et nos réseaux.

« Place aux artistes » est à la croisée entre ces deux temps. Bien sûr, un projet d'une telle envergure se serait construit sur plusieurs mois en temps normal. Très probablement, on peut faire mieux certes. La Ville étant l'opérateur, je peux vous confirmer qu'une évaluation est en cours permettant d'échanger sur la base d'un premier bilan et d'envisager l'avenir surtout si l'opération devenait pérenne et que la Province était à nouveau sollicitée. Je peux vous dire que nous rencontrons en tout cas le secteur associatif qui a été à l'origine finalement de l'inquiétude, qui a rassemblé toutes ces inquiétudes et les souhaits. On a essayé d'y répondre avec la célérité nécessaire et surtout la réactivité et c'est clair que ce tempo a fait qu'on n'a pas peut-être eu tout le recul nécessaire, le débriefing sera utile et nous ne manquerons pas d'échanger à ce sujet lundi quand nous rencontrons le secteur.

Rien n'est parfait, mais chacun en conviendra, la Province de Liège a agi en la matière entant que pouvoir public responsable soucieux des attentes des différentes composantes du secteur. Il importait au Collège provincial d'entendre toutes les voix et pas seulement celles qui s'expriment le plus fort ou qui ont la meilleure résonance médiatique. Cette volonté d'équité a guidé notre démarche et nos propositions que le secteur culturel a semble-t-il bien accueillies, selon les premiers retours dont on nous a fait part. Dans le cadre de ses missions et dans les limites de ses moyens, le Collège provincial restera à l'écoute du secteur, et plus spécialement de ses travailleurs.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme MARECHAL.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (de son banc).- Je vous remercie pour cette réponse circonstanciée et détaillée. J'attends le suivi de la rencontre. Simplement signalé au Député Président que l'Echevin de la Ville de Liège a annoncé que cette opération sera réitérée.

M. GILLARD, Député provincial – Président (de son banc).- Par voie de presse. On attend

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

la version officielle.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (de son banc).- Au Conseil communal.

M. GILLARD, Député provincial – Président (de son banc).- Je ne doute pas qu'il nous écrive...

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour la quatrième question référencée 19-20/A57, je donne la parole à Monsieur Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Madame le Gouverneur f.f., chers Collègues.

Je ne vais pas lire ma question que j'ai rédigée ma question à trait aux avis de notaire bien connus des municipalistes et des services communaux et à l'inquiétude que nous avons au vu de l'actualité wallonne par rapport au développement et à l'investissement informatique provincial en partenariat avec l'ASBL GIG. L'inquiétude est que ces développements ne soient pas suffisamment valorisé ou soient perdus au vu de l'actualité wallonne.

Merci déjà pour la réponse qui me sera donnée. Je ne sais pas qui va me répondre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Je donne à présent la parole à M. André DENIS, Député provincial, pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur f.f, Chers Collègues,

Monsieur Lejeune, avant tout, et après que mon Collègue parce que vous parlez également d'une précédente non utilisation par la Région d'informations que nous avons collectées au niveau du tourisme, vous avez oublié de le rappeler, c'est parce que je commence par ce point... Avant tout et après que mon collègue, Robert Meureau, en charge de cette compétence, m'a renseigné sur le sujet, permettez-moi de vous dire que, s'il est vrai que la Wallonie n'a pas valorisé le travail précurseur de la Province de Liège en matière d'outils de réservation en ligne quand elle a souhaité lancer en 2019 une initiative similaire à celle que notre Fédération du Tourisme avait menée en 2014-2015, il n'empêche que tout ne fut pas vain.

En effet, la FTBL a transmis à Wallonie Belgique Tourisme, ASBL mandatée par la Région pour piloter le projet wallon, des informations en vue de l'établissement du cahier des charges sur les outils de réservation. Elle a répondu à des questions. Elle a relu la version finale dudit cahier des charges. Il y a donc bien eu une forme de collaboration !

Mais les marchés publics étant ce qu'ils sont, ce n'est malheureusement pas le partenaire technologique avec lequel travaillait Oufti Tourisme qui a été désigné et c'est en effet quelque 170 partenaires qu'on a dû convaincre de migrer vers un nouvel outil.

Cette transition implique hélas pour chaque prestataire des formations, de nouvelles

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

conventions, des développements informatiques... et de nouvelles dépenses. Mais ici aussi le travail et les compétences de nos agents se révèlent utiles puisque c'est la FTPL qui forme les prestataires à l'outil régional de commercialisation. Parmi nos 170 anciens partenaires, plusieurs organisateurs d'évènement n'ont pas souhaité faire cette migration car le programme régional ne correspondait pas à leurs attentes, 120 seulement ont donc été formés, dont une cinquantaine est active et offre donc une réservation en ligne possible.

La mauvaise expérience vécue par le Tourisme que vous évoquez mérite donc, sur certains points, d'être mise en perspective...

Pour répondre à présent au fond de votre question, je commencerais par préciser que les outils développés par l'ASBL GIG, que j'ai le plaisir de présider pour deux ans, pour ses membres sont basés sur les mêmes technologies que celles utilisées au niveau de la Wallonie, et en particulier l'API (= interface de programmation d'application) du GeoViewer qui est mis à disposition par le SPW au niveau de son géoportail : tout est donc compatible à ce niveau !

J'ajouterais d'ailleurs qu'une coordination technique et des contacts réguliers ont lieu entre nos services provinciaux, l'ASBL GIG et le Département wallon de la Géomatique. Vous le voyez, nous veillons à ne pas travailler en vain mais en concertation !

Pour rappel, le GIG mutualise moyens humains, techniques et financiers au bénéfice de ses membres depuis plus de 20 ans. La majorité des Communes wallonnes sont membres du GIG et ses applications comptent plus de 1500 utilisateurs au sein des pouvoirs publics locaux wallons : une telle expérience nous permet de travailler en confiance.

Vous parlez, dans votre question, du point d'actualité de l'UVCW du 30 juin... C'est effectivement ce point qui nous a appris que la fédération royale du notariat belge, l'UVCW et le SPW entretenait des contacts appuyés dans le but de mettre à disposition des notaires un outil de « carottage » des couches d'informations géographiques permettant de générer un rapport reprenant l'ensemble des éléments concernant un bâtiment étudié.

Vous serez heureux d'apprendre que cet outil de carottage existe en réalité de longue date dans l'application Urbanisme du GIG ! Il est largement utilisé et très apprécié au niveau des pouvoirs locaux. Il permet, en quelques clics de consulter la situation d'une ou plusieurs parcelles cadastrales aux différentes couches d'informations disponibles qui sont reprises à l'article D.IV.97 du CoDT, pour ne pas le citer, et de générer un rapport utilisé par les Communes pour produire les certificats d'urbanisme n°1.

Dès lors, sachez qu'un contact a été pris par Monsieur Ledent, Directeur du GIG, avec le Directeur de la Géomatique à la DOG4 et les deux Directeurs du Département de la Géomatique au SPW afin de les informer de l'existence de l'outil du GIG qui rencontre pleine satisfaction au niveau de ses utilisateurs et de leur proposer une coordination dans la mise à disposition de celui-ci pour les notaires.

La démarche permettrait en effet d'éviter de redévelopper, je suis bien d'accord avec vous, au niveau régional, un programme qui existe déjà pour le plus grand bonheur de ses utilisateurs. Le GIG est en attente d'un retour du SPW pour fixer une date de réunion et ainsi

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

pouvoir aller de l'avant...

Enfin, je terminerais en précisant qu'au niveau administratif, l'ASBL GIG souhaite cependant soulever la question des conditions et des modalités d'accès à ces informations par les notaires. En effet, il s'avère que certaines Communes retirent un revenu de la transmission de ces dernières dans la cadre de la délivrance des certificats d'urbanisme n°1... Il faut donc veiller à ce que la mise à disposition de cet outil aux notaires ne se fasse pas au détriment des membres de l'ASBL – en particulier des Communes – en fixant des modalités veillant au respect des intérêts existants des différentes parties. La réflexion sur ce point est donc en cours.

Vous voici à présent, Monsieur Lejeune, en possession de toutes les informations utiles sur le sujet : je vous remercie pour l'attention que vous y avez portée et espère que ceci aura fait taire vos inquiétudes en la matière !

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (de son banc).- De mon banc Monsieur le Président. Je remercie Monsieur le Député la réponse à la question. Si le contact entre le GIG et la DGO4 peut se faire, je serai également très heureux d'y avoir contribué.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Nous pouvons passer à la cinquième question.

Pour cette cinquième et dernière question, référencée 19-20/A58, je donne la parole à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues,

La Belgique, et la Province de Liège en particulier, a connu un énième épisode de sécheresse cet été. Une sécheresse qui est en train de devenir quasi structurelle avec des périodes de sécheresse en 2011, 2015, 2017, 2018, 2019 et aujourd'hui en 2020. Et les conséquences pour cette année seront encore une fois douloureuses pour le secteur qui annonce selon la FWA une baisse des récoltes de l'ordre de 20 à 30 %.

Les Services agricoles de la Province ont une fonction de conseil, d'accompagnement et de promotion des produits de nos agriculteurs. Des centres de recherche et notamment celui d'Agro-Bio Tech Gembloux de l'Université de Liège, préconisent l'intégration de haies, de zones boisées et d'allées d'arbres qui consomment peu d'eau dans les champs pour lutter contre les sécheresses. Ils défendent aussi l'introduction de nouvelles cultures : en sylviculture des essences forestières méridionales moins gourmandes en eau, des châtaigniers, des platanes ou encore des noisetiers, et en culture céréalière de nouvelles céréales comme le sorgho notamment.

Je ne reviens pas sur votre réponse un peu condescendante que nous avons eu, enfin que Marie-Christine a eu la dernière fois lorsqu'elle a posé une question sur les problèmes de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

sècheresse et j'espère donc que vous répondrez honnêtement et correctement à celle-ci : la Province ne peut-elle pas accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs cultures à cette sécheresse quasi structurelle, en organisant des formations, en organisant un plan d'aides sur le terrain et pourquoi pas, des collaborations avec d'autres régions qui expérimentent déjà ces nouvelles solutions ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le chef de groupe. J'invite M. André DENIS, Député provincial à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président ...

Madame Scheen, Monsieur Rassaa, je ne sais jamais comment on doit dire vraiment... c'est comme ça, c'est juste, nous sommes ravis de l'intérêt que vous portez au sort des agriculteurs, surtout en cette période difficile marquée par l'évolution inquiétante du climat. Si notre réponse à votre précédente question vous est apparue trop sommaire, condescendante ou paternaliste, c'est parce que vous ne nous interrogez que sur le soutien financier accordé aux exploitations éprouvées par la sécheresse ! Le soutien financier aux calamités et les aides apportées sont deux sujets très différents. Cependant, j'ai beau la relire et je vous avoue ne pas comprendre votre référence si ce n'est qu'être paternaliste de démontrer l'incohérence et la méconnaissance des sujets sur lesquels vous m'interrogez avec tant d'aplomb.

Aujourd'hui, vous précisez davantage votre propos, à savoir l'évolution à donner aux choix cultureux à opérer pour l'avenir, très incertain, qui se profile pour les décennies à venir.

Vous vous en doutez nous n'avons pas attendu l'éveil de conscience rurale du PTB pour agir mais revenons-en à votre question. Comme vous le faites remarquer, les canicules se suivent et s'accroissent, personne ici ne le nie, mon action à ce sujet n'est plus à démontrer. Et cette année particulièrement, il n'a quasiment plus plu depuis le printemps – jusqu'à dix fois moins que la normale dans certaines régions ! Et les quelques fois où les gouttes sont tombées, les averses ont été parfois si fortes que l'eau n'a pu que ruisseler sur le sol...

Cette sécheresse a en effet compromis les rendements dans toutes les cultures : certaines perdues, d'autres réduites de près de 30 %. Les prairies ont cessé leur croissance, empêchant les agriculteurs de constituer leurs stocks de fourrages pourtant indispensables pour l'hiver, les obligeant par conséquent à importer des aliments pour le bétail en pâture.

Cette problématique est prise très au sérieux par nos Services agricoles, et plus précisément par leur section des productions végétales : VEGEMAR.

Notre ASBL provinciale a de l'expérience en la matière : en travaillant au développement de cultures maraîchères industrielles pour alimenter l'une des plus importantes conserveries d'Europe – Hesbaye Frost à Geer –, elle s'est heurtée à la problématique de cultures très sensibles au stress hydrique. Dès lors, en vue de produire quantité de légumes variés et de qualité, nos services ont contribué à développer un important réseau d'irrigation. Ils s'attachent

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

d'ailleurs toujours à sa conduite.

C'est là une première piste de solution face à la sécheresse. Elle n'est hélas pas toujours suffisante : malgré l'apport artificiel d'eau, les coups de chaleurs ont eu raison de beaucoup de spéculations particulièrement sensibles.

Pour pallier ce problème sur le plus long terme, il est essentiel de sélectionner des variétés résistantes, non seulement au manque d'eau, mais aussi à la chaleur. Ce processus de sélection demande de nombreux essais, de nombreuses répétitions, donc de nombreuses années. Pour vous donner une idée, il a fallu quarante ans pour faire « remonter » le maïs jusqu'à nos latitudes et des progrès doivent encore être accomplis !

Nos services collaborent en réseaux avec le Centre de Recherche Agronomique Wallon CRA-W, les Universités et les dix autres Centres pilotes pour mener des recherches et des essais dans ce sens !

Je le répète : c'est un travail long et particulièrement ardu ! En effet, il est difficile de tester des cultivars sur nos sols dans des conditions qui ne sont pas encore présentes mais en évolution constante. Je ne peux d'ailleurs, sans paraître trop paternaliste, que vous conseiller de prendre connaissance de notre rapport d'activités reprenant l'ensemble des actions menées par VEGEMAR, vous auriez ainsi pu trouver toute une série de réponse à votre questionnement.

Dans le domaine des fourrages, des essais sont en cours sur des variétés plus résistantes à la sécheresse : des luzernes, à fort potentiel de repousse après sécheresse, ou des cultures alternatives, comme celles des céréales immatures. On teste également des plantes qui nous viennent du sud mais qu'il faut acclimater comme le sorgho – que vous évoquiez –, le millet et le moha. Le soja fait déjà l'objet d'essais plus avancés et le maïs « grain » fait de plus en plus son apparition... Vous le voyez, nous ne sommes pas en reste sur la question !

Dans le domaine alimentaire, outre la sélection de variétés moins sensibles au manque d'eau, on trouvera bientôt ici du blé dur, autrefois spécialité du sud de l'Europe et du pourtour de la méditerranée.

Des solutions émergent donc progressivement. Mais faut-il encore qu'elles démontrent leur capacité à remplacer en quantité et en qualité les ressources traditionnelles de nos régions! Ces nouvelles spéculations pour nos latitudes doivent produire la même valeur nutritive et garantir un revenu comparable à l'hectare de leurs homologues historiques.

Pour cela, elles doivent aussi trouver des débouchés pour lesquelles aucune filière n'est actuellement présente...

Mais nous gardons espoir et travaillons pour nous adapter aux nouvelles réalités climatiques : nous pourrions ainsi aiguiller au mieux nos agriculteurs vers un équilibre entre la quantité de production nécessaire à l'augmentation démographique importante, à l'évolution du climat et le respect de l'environnement. Au risque de vous sembler peut-être, vraiment cette fois, paternaliste, je me permets de rappeler que la réalité économique et agricole de notre région est quelque peu éloignée du modèle des kolkhozes et nécessite également une attention

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

particulière quant à la rentabilité des exploitations. On aime ou on n'aime pas mais c'est une réalité d'aujourd'hui qui doit être prise en compte et qui ne facilite pas la tâche.

Ainsi, Madame Scheen, Monsieur Rassaa, je suis confiant dans le travail de nos experts et de nos Services : ils réalisent d'année en année, de saison en saison, aussi vite que la nature le leur permet, des progrès qui garantiront un avenir à notre agriculture !

Dans chacune de nos missions nous souhaitons développer et encourager une agriculture raisonnée, différenciée, intégrée et durable. Nous nous attelons à cela au quotidien. Je vous remercie pour l'attention que vous portez au domaine agriculture et j'espère que cette fois ma réponse aura été à votre goût.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Je dois dire que j'apprécie la verve et le verbe haut de Monsieur DENIS, que je rie bien volontiers à ces blagues mais je dois dire que ses petites piques sur le kolkhoze, sur les raies rurales du PTB, je trouve ça vraiment très déplacé encore, en vous pose sincèrement des questions, elle n'a pas à me convenir mais je veux une réponse à ma question, simplement et donc, je pense que la dernière fois, pour revenir là-dessus, la réponse n'était pas tellement sur ce qu'on posait comme question, c'était un cours de droit administratif et je pense qu'on peut l'avoir, effectivement, ailleurs et on l'avait d'ailleurs, et on était au courant des procédures mais on voulait simplement que la Province donne un coup de main financier, je pense qu'elle l'a déjà fait à d'autres occasions, dans d'autres domaines, donc ce n'est pas complètement une élucubration que de demander ça.

Il n'y avait pas besoin d'être sur ce ton-là et puis sur la réalité économique, nous la connaissons et nous la connaissons fort bien. Je pense effectivement que les modèles que vous nous attribuez, on n'est pas pour des copier-coller donc cette histoire de kolkhoze, c'est bon pour étudier pour les historiens mais on ne compte pas appliquer à nos jeunes agriculteurs wallons qui sont en souffrance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DERWAHL, vous avez la parole.

M. DERWAHL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je n'ai pas de remarque vraiment sur le fond mais un peu sur la forme parce que si j'interprète bien notre règlement d'ordre intérieur, nous avons droit, maintenant, pour la troisième fois d'affilée, à une question avec exactement le même objet.

Et je ne sais pas pourquoi cette question a été déclarée recevable ? A mon avis, je ne parle même pas du contenu ou de la forme et de sa plus-value mais, à mon avis, elle aurait dû être déclarée irrecevable.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

VIII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 19-20/301 : Octroi à titre posthume du titre honorifique de ses fonctions à Madame Myriam ABAD-PERICK, ancienne membre du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/301).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/302 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de feu Madame Myriam ABAD-PERICK, Conseillère provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/302).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/303 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation Province de Liège pour l'Art et la Culture » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/304 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Académie de Musique Grétry » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/305 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/306 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/307 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Wallon d'art contemporain de la Communauté française, la Châtaigneraie » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/308 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Office Provincial des Métiers d'Art de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/309 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2018/2019 - Prévisions 2019/2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 19-20/303 à 19-20/309) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés.

Ce mardi 22 septembre, la première Commission s'est réunie et a débattu des dossiers 19-20/303 à 19-20/309 liés à divers rapports d'évaluations relatifs à des contrats de gestion conclus entre la Province et diverses asbl. 3 rapports ont suscité des questions.

Le premier, le 19-20/305, concerne l'asbl « Association pour la gestion du Château de Jehay ». Une Commissaire demande pourquoi l'ensemble du personnel détaché n'est pas valorisé dans la comptabilité de l'asbl qui n'emploie officiellement que 2 équivalents temps plein et est donc considérée comme petite asbl.

Le Président de la Commission répond que c'est certainement pour une raison de simplification administrative. Le Député - Président ajoute qu'historiquement la gestion du Château de Jehay est rattachée à la culture et que bientôt l'organigramme va s'éclaircir puisqu'il reviendra au département « Tourisme » d'assurer le suivi et cela, dès la tenue et le vote lors de la prochaine session budgétaire.

Le deuxième document, le 19-20/307, concerne la « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » : un Commissaire, par ailleurs administrateur de l'asbl, relate son dernier Conseil d'administration et demande si la rencontre entre l'asbl et la Province a eu lieu et si la demande évoquée de subsides supplémentaires a été entendue.

Le Député - Président répond que l'interlocuteur premier de l'asbl est la Ville de Liège. Il regrette d'ailleurs que la Province soit appelée, de manière inélégante, le « résiduel ». Quant à la demande de subsides, il répond que la structure doit évoluer si elle souhaite recevoir plus de subsides mais que ce n'est pas à l'agenda. Le Député - Président ajoute, et je cite par contre : « par contre, vu la réforme des pouvoirs provinciaux, il faudra faire des choix » mais il s'empresse de préciser que « la Province continuera à soutenir l'Art Wallon de manière indirecte, à soutenir les troupes et les événements y liés ».

Enfin le troisième document concerne l'OMPA ou l'asbl « Office provincial des Métiers d'Art de Liège ». Vu la situation particulière de l'asbl, le point est introduit par Etienne Guiot, membre de la Direction générale provinciale.

Il rappelle la décision récente de juin 2020 prise par l'Assemblée générale de l'asbl de dissoudre l'organisation. L'AG a désigné un liquidateur en la personne de Monsieur Hougardy, expert-comptable de l'asbl. Il souligne que les choses ont pris du temps vu qu'il fallait s'assurer que l'asbl ne doive plus d'argent à ses créanciers et notamment à la Province.

Au bout de cet exercice, un solde de 133.000 € est constaté. L'AG de l'OPMA qui se réunira encore une dernière fois doit décider ce qu'on en fera : payer le liquidateur et statuer sur une proposition qui sera faite à l'AG d'attribuer cette somme à une autre institution soutenue par la Province. Techniquement, le solde devra remonter vers l'institution provinciale qui, elle,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

décidera de ce qu'elle en fera à une date ultérieure. Le 29 septembre prochain, ça sera la clôture des opérations au niveau de l'OPMA.

Un Commissaire demande si l'institution qui recevra les 130.000 € est déjà connue ? Il y est répondu par la positive et qu'elle sera la « Fondation pour l'Art et la Culture » qui partage les mêmes objectifs. Monsieur Guiot insiste pour dire que ce n'est pas un cadeau et que l'opération se fera dans le respect des procédures légales.

Suite à l'interrogation d'une Commissaire, le Député - Président ajoute quelques explications : l'argent de l'asbl OPMA est le fruit des versements qui ont été effectués tout au long des années par la Province de Liège. Le reliquat provient du fait que la Province subventionne des activités, mais aussi du fonctionnement. Et donc elle finance aussi un bas-de-laine pour pouvoir organiser de grandes activités, bas de laine par ailleurs utile en cas de coups durs. La somme sera d'abord restituée à la Province et ensuite on pourra décider de ce qu'on en fera et à quelle hauteur pour la Fondation.

Ces explications clôturent les échanges sur ces divers rapports d'évaluation. Les votes indicatifs sont de 9 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à votre globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 19-20/310 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence des Élus Meuse – Condroz – Hesbaye » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/311 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Région de Verviers – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/312 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Europe Métropole » – Exercice

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020**2018/Prévisions 2019.**

Document 19-20/313 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Liège Métropole – Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège Provincial de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/314 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14, 15, 16, 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 19-20/310 à 19-20/314) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces cinq documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission s'est réunie ce mardi 22 septembre, alors une première remarque est faite sur le travail de fond qui est très différent selon les arrondissements, cette variation de contenu abordée et créée étonne le Conseiller en question.

Une question est ensuite posée au niveau du dossier 313 de Liège Métropole : dans les subventions 2018 est indiqué « néant ». La totalité du montant étant en fait indiquée dans « cotisations » et non dans « subventions ».

Il est répondu que cela n'a pas d'impact sur le montant de 77.840,63 € qui est indiqué à « cotisations » et calculé par rapport à un certain ratio par habitant et que l'unique chose qui pourrait se produire étant que la Conférence n'utilise pas tout le montant et ne pouvant thésauriser doit alors le rendre à la Province.

La même remarque est faite à la question suivante sur le dossier 213 au sujet de Liège Europe Métropole alors, une remarque dans le rapport indiquant que la prévision budgétaire devrait être plus fidèle à l'exercice prévu. En effet, le subside liquidé ayant été plus important que ce qui est requis pour les activités, le montant restant a dû être remboursé à la Province.

C'est adopté à 9 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à votre globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 19-20/315 : Marché public de Services – Adhésion à la centrale d'achat de l'Office National des Vacances Annuelles (ONVA) portant sur l'acquisition de services de support (intake, spoc, managed services) et de maintenance hardware/software de l'infrastructure stockage, serveurs, réseau, VMware, Veeam et Trend Micro et sur l'acquisition probable de 110 jours de services de consultance par an ainsi que de fournitures complémentaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 19-20/315).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Madame MONVILLE a changé !

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Marie MONVILLE a dû quitter la séance mais son texte était préparé donc, le voici.

Votre première Commission s'est réunie ce 22 septembre et a examiné le document 19-20/315.

Un Commissaire s'étonne que le marché soit initié par l'Office National des Vacances annuelles et se demande comment l'administration provinciale se tient au courant des différents marchés.

Il lui est répondu que ce marché a l'avantage d'être gratuit et que c'est via le « bouche à oreilles », par le biais de nos fournisseurs, que nous avons été informés. Il n'y a donc pas de source officielle. Le marché ici proposé est ouvert à une structure comme l'Administration provinciale.

Le vote a donné 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/316 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2020 à 16 bibliothèques reconnues.

Document 19-20/317 : Octroi de subventions en matière de Culture – Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « CREAC » dans le cadre de sa programmation du 2ème semestre 2019.

Document 19-20/318 : Octroi de subventions en matière de Culture – Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival d'Art de Huy » dans le cadre du Festival édition 2020 programmé de décembre 2020 à mars 2021 en formule revisitée suite à la crise sanitaire.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 19-20/316, 19-20/317, 19-20/318) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, chers Collègues.

Ce mardi 22 mai 2020, votre première Commission a examiné le document 19-20/316 : « Octroi de subvention en matière de Culture – Subvention de fonctionnement 2020 à 16 bibliothèques reconnues ».

Un Commissaire demande au Député - Président où en sont les travaux promis par lui pour le règlement subsides et subventions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Il lui est répondu que dans le contexte actuel, les services de la Province sont mis à contribution pour tracer le cap de demain par rapport, entre autre à la réforme et que l'Administration serait heureuse d'avoir un vade-mecum mais autre chose occupe le terrain actuellement.

D'autre part, le Député - Président pense qu'il n'y a pas une manière à décider la légitimité et ne croit pas en ce règlement pour régler tous les choix. Cela étant, il invite le Commissaire à continuer à l'interpeller sur le sujet.

Une autre Commissaire demande selon quelle procédure se fait la subvention et quels sont les différents critères qui permettraient aux communes d'en faire la demande. Il lui est répondu que l'Administration lui transmettra les informations, ce qui a été fait ce matin, je pense que vous avez reçu les informations ce matin Madame la Commissaire.

L'ensemble des points a été voté par 9 voix pour et 2 abstentions, les autres points n'ayant pas été sujets à discussion.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/319 : Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur des Rencontres Théâtre Jeune Public 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 19-20/319).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/378 : Subsidés supracommunaux – Affectation de la dotation 2020 consacrée au subventionnement des projets à la suite de la crise sanitaire liée au Covid 19.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 19-20/378).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues.

Lors de notre première Commission plusieurs questions ont été posées à propos du document 19-20/378 ayant pour thème l'affectation des subsides et subventions 2020. Ceux-ci concernaient les aides sollicitées suite à la crise sanitaire vécue dans notre pays.

Il est donc ici question d'un financement provincial qui aura un impact sur l'affectation de l'enveloppe annuelle 2020. Plusieurs questions ont été posées, j'espère pouvoir les synthétiser car il y a eu pas mal de digressions.

Pourquoi des changements, des variations dans les volumes et l'octroi des subventions ? La réponse du Député – Président était claire, c'est lié directement à la demande et à l'autonomie des Communes associées et de leurs besoins. Il faudrait peut-être aussi en conclusion, faire connaître plus les aides et les possibilités que la Province, au niveau de la Culture, pourrait mettre à disposition des Communes et autres associés.

La deuxième question était plutôt liée aux Communes germanophones, ces Communes n'auraient pas eu de demande particulière en termes d'aide durant la crise du COVID 19 toujours au niveau de la Culture. La réponse est que l'institution provinciale respecte l'autonomie de la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Communauté germanophone, cela est sans doute dû, aussi lié à la réforme qui renvoie des moyens vers ces entités. La Province ne ferme bien entendu aucune porte mais il faut définir le modus operandi quant aux aides qui pourraient être octroyées. Un tableau récapitulatif des subsides liés au COVID 19 était présent sous forme d'un tableau lors de la Commission.

Je pense que ce point a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. VANDEBURIE.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Bonjour à tout le monde.

Je vais être très court, c'est tout simplement parce qu'il y a déjà à peu près $\frac{3}{4}$ d'heure que, apparemment, notre vote a déjà eu lieu. Il y a une communication sur RTC depuis $\frac{3}{4}$ d'heure comme quoi le point a été adopté. Donc, je ne sais pas s'il faut encore voter...

M. LE PRESIDENT.- Pour la bonne forme Monsieur le Chef de groupe, nous allons quand même le voter car je n'ai pas eu l'occasion de regarder la télévision ou RTC donc, si personne d'autre ne souhaite intervenir, nous pouvons passer au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Voilà, nous pouvons dire que c'est à l'unanimité que le Conseil a adopté ladite résolution.

Document 19-20/320 : Rapport du directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 19-20/320).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 19-20/321 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 19-20/321).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Valérie LUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mardi pour étudier le document 19-20/321, concernant l'arrêt de comptes relatifs à l'exercice 2019.

Après une présentation circonstanciée de la part de notre Directeur financier, quelques questions ont été posées.

La première concerne la possibilité de connaître l'évaluation précise des subventions reçues. Il est répondu que le détail existe, se trouve dans les Recettes et peut être extrait.

Les différences entre les estimations prévues et celles reçues en droits constatés s'expliquent, entre autres, par le fait que les comptes sont établis en années civiles, contrairement aux subventions.

Pour la deuxième question, un membre s'interroge sur le fait que la Cour des Comptes indique que les dépenses de personnel s'élèvent à 74,7% des dépenses totales, ce qui est plus que dans l'exercice propre. Il se demande si cela est dû à une augmentation significative des ETP. Il lui est répondu que non, il n'y a pas d'augmentation significative mais il s'agit plutôt d'une évolution barémique. De plus, les cotisations patronales, de pensions et de responsabilisation, qui sont en régulière augmentation, entrent dans les dépenses de personnel.

Ensuite, un membre demande quelles sont les pistes de réflexions par rapport au futur. Il lui est répondu que c'est un travail qui est actuellement fait par le Collège. Puisque les recettes sont gelées, mais que des dépenses supplémentaires doivent être prises en charge, il faut réfléchir aux mesures à mettre en place à courts, moyens et longs termes, en tenant compte du fait que la dette est au plus bas et que les frais de fonctionnement ne peuvent être supprimés. Il est également précisé que la vente de bâtiments, elle, entre dans les recettes extraordinaires.

Enfin, il est demandé si le retard pris est lié à la crise du coronavirus. Il est répondu à l'affirmative puisque, en temps normal, les comptes doivent être arrêtés pour le 1er juin.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le point a été voté à 6 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/322 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre de Réadaptation au Travail d'Abée Scry » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/323 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/324 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire, Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/325 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/326 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28, 29, 30 et 31 de l'ordre du jour (documents 19-20/322 à 19-20/326) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 19-20/327 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/328 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/329 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme conclu entre la Province de Liège et l'association sans but lucratif « Challenge Jogging de la Province de Liège » - Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/330 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/331 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la Fondation « TADAM » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 32, 33, 34 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 19-20/327 à 19-20/331) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Chef de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

la Directrice générale, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce mardi pour examiner le rapport d'évaluation du Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme portant le numéro 19-20/327.

Pour rappel, cette asbl a pour mission de mettre en œuvre, sur le plan local, une promotion de la santé, conformément au programme quinquennal et aux plans communautaires de promotion de la santé arrêté par le Gouvernement de la Communauté française. Elle exerce ses activités dans les communes de l'arrondissement de Huy-Waremme.

Une membre demande pourquoi il y a une telle différence de subventions entre le centre de Verviers et celui de Huy alors que l'on y trouve plus ou moins le même nombre d'équivalents temps plein et que le chiffre d'affaire est plus ou moins identique.

Il lui est répondu que le montant des subventions varie en fonction des apports et du nombre de partenaires, ce qui explique cette différence et donc ce montant beaucoup plus élevé pour Verviers. C'est la Région wallonne, le principal partenaire. Les associations et les communes paient une affiliation pour profiter des services du centre.

La même membre mentionne des problèmes d'étanchéité et des fenêtres défectueuses à Huy. Il lui est rappelé que les occupants ont déménagé à côté de l'école provinciale dans un bâtiment loué par la Province depuis presque deux ans justement pour ces raisons.

Le centre de Verviers a lui aussi été relocalisé suite à un gros projet immobilier dans les environs.

Une autre membre s'interroge sur le fait qu'il est mentionné que le PV de l'AG approuvant les comptes 2018 n'ont pas été signés.

Il lui est répondu que les services administratifs n'ont pas pointé cette absence, cela doit de toute façon pas faire obstacle à l'examen du rapport d'évaluation et la signature a peut-être même eu lieu depuis, cela sera vérifié.

Une demande est faite enfin pour que soient indiqués les noms des administrateurs dans les rapports d'évaluation pour leur poser d'éventuelles questions. Cette demande sera relayée à la DGT pour en déterminer la faisabilité.

Ce rapport d'évaluation a été adopté par votre deuxième Commission par 8 voix pour et 3 abstentions

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 19-20/332 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/333 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Études et de Documentation Sociales de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/334 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/335 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/336 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37, 38, 39, 40 et 41 de l'ordre du jour (documents 19-20/332 à 19-20/336) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq

documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 19-20/337 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/338 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison de la Presse et de la Communication de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/339 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio - Télévision - Culture » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/340 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre VEDIA » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/341 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 42, 43, 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 19-20/337 à 19-20/341) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. NYSSSEN.

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (de son banc) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire peut noter que je suis sorti pour le point 42. Je suis administrateur de l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping ».

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour respecter la forme, je vous propose de voter d'abord sur le point 42 auquel M. NYSSSEN ne participera pas.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Qui est pour cette résolution ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne les quatre autres points, qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 19-20/342 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « École des Jeunes du RFC Liège » dans le cadre de son fonctionnement durant les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour (document 19-20/342).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, Madame Sandrina GAILLARD étant absente, j'invite son remplaçant, M. VANDEBURIE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. VANDEBURIE, Rapporteur (à la tribune).- Re bonjour tout le monde.

Le document 19-20/342 « Octroi de subventions en matière de Sports — Demande de soutien de l'asbl « Ecole des Jeunes du RFC Liège » dans le cadre de son fonctionnement durant les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 » a donc été examiné lors de votre deuxième Commission et a soulevé quelques questions.

Un Commissaire demande s'il s'agit d'une nouvelle convention ? Il lui est répondu que oui.

Un autre Commissaire souhaite savoir s'il y a eu un subside en 2019 ? On lui répond également par l'affirmative et enfin il est demandé s'il est possible d'avoir un peu plus d'explication au sujet de ce subside de 50.000 € annuel ? Il s'en suivra une explication complète

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

pour ce nouveau projet.

Il en résulte au niveau du vote en deuxième Commission sur ce document : 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote, vote que Madame LACOMBLE m'a demandé de ne pas participer, étant intéressée par la décision.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/343 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville » dans le cadre de son fonctionnement 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 48 de l'ordre du jour (document 19-20/343).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/344 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Revers » dans le cadre du soutien financier pour la mise en place des activités artistiques organisées durant l'année 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour (document 19-20/344).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/345 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2019 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU-BOSHOWERS », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETTT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ICAN ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 50 de l'ordre du jour (document 19-20/345).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 19-20/346 : Désignation d'un nouveau receveur spécial au sein de l'IPEPS de Seraing Général / Jemeppe à partir du 1er septembre 2020.

Document 19-20/347 : Désignation d'un nouveau receveur spécial à l'école polytechnique de Verviers en date du 1er septembre 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 51 et 52 de l'ordre du jour (documents 19-20/346, 19-20/347) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 19-20/346 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, je pense que simplement la personne avait posé une question technique et qu'elle n'avait pas voulu que ça se fasse sur rapport donc il n'y avait rien de particulier par rapport à l'intervention.

M. LE PRESIDENT.- C'est encore plus facile Monsieur le Conseiller provincial !

En ce qui concerne le document 19-20/347, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/348 : Retrait de la Province de Liège de l'asbl « SPMT-ARISTA ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 53 de l'ordre du jour (document 19-20/348).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs.

La deuxième Commission s'est réunie le 22 septembre 2020 et une question d'un membre de la minorité concernait le fait que la Province fût quand même membre fondateur de l'asbl SMPT-ARISTA et Madame la Députée a donc bien répondu que le fait que l'intérêt provincial n'était plus rencontré et que pour cette raison, la participation de la Province de Liège à ladite asbl ne se justifierait plus, surtout parce qu'un marché public relatif à la désignation d'un service externe de prévention et de protection du travail en faveur de l'asbl MENSURA a été conclu.

C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que le retrait fut acté.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/349 : ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 29 septembre 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour (document 19-20/349).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur M. Guy DUBOIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Rapporteur de votre troisième Commission qui s'est réunie le mardi 22 septembre 2020 à 17H00, donc document 19-20/349 « ENODIA- Assemblée générale du 29 septembre 2020 ».

Une question d'un Commissaire visant à obtenir la motivation du retour de versements d'émoluments au Président et Vice-Président de l'intercommunale, alors que cela avait été pointé du doigt et supprimé par la Commission d'Enquête Parlementaire, il est répondu par Mme HOUGARDY, Directeur général faisant fonction, que la Commission d'Enquête Parlementaire n'a pas supprimé en tant que tels ces émoluments.

Le rapport final de la Commission d'Enquête Parlementaire a été adopté le 6 juillet 2017 alors que ces émoluments ont été supprimés, sur proposition du Conseil d'administration sortant de PUBLIFIN par l'Assemblée générale du 30 mars 2017, formulée en février 2017 « sous le coup de l'émotion » des premières auditions.

Sur proposition du même Conseil d'administration sortant, cette Assemblée générale a en outre notamment : renouvelé intégralement le Conseil d'Administration de l'intercommunale ; supprimé l'organe restreint de gestion ; fixé le jeton de présence des administrateurs à 150 € brut non indexés par séance, or jusqu'alors le montant du jeton était calqué sur celui du jeton des Conseillers provinciaux.

Tel que repris dans la note explicative à ce point 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, motivé de façon plus détaillée à l'annexe 3 du Rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration sur les comptes annuels, c'est-à-dire le rapport 2019 établi par le Comité de rémunération d'ENODIA, il est proposé de soumettre à l'Assemblée générale d'examiner notamment la possibilité de rétablir le versement d'émoluments aux Président et Vice-Président de l'intercommunale.

Par cette formulation, le Conseil d'administration suggère aux associés de débattre de cette question, sans trancher quant à l'opportunité de le faire. En 2019, il y a eu 32 réunions d'organes de gestion et de contrôle de l'intercommunale, auxquelles ont été convoqués les administrateurs concernés, ainsi que le Président et le Vice-Président, sachant que conformément au CDLD, seules 12 séances de Conseil d'administration par an peuvent être rémunérées.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

En comparaison avec celui des administrateurs, outre la responsabilité inhérente à ces 2 mandats, le travail du Président et du Vice-Président est très conséquent en terme de réunions préparatoires internes avec la Direction ainsi que de représentations de l'intercommunale vers l'extérieur et notamment à l'égard de l'Autorité de tutelle, dès lors que l'intercommunale est plus exposée que d'autres.

La volonté de l'intercommunale, sans minimiser ni occulter ce qui s'est passé antérieurement en terme d'image, a été de « remettre de l'ordre » dans la gestion/fonctionnement, mais aussi de rétablir une certaine «normalité» dans son fonctionnement, ce qui passe également par la rémunération de ces 2 mandats par le biais d'émoluments, comme c'est le cas dans toutes les intercommunales liégeoises mais aussi wallonnes.

Les émoluments proposés le sont dans le strict respect du CDLD quant à leur principe ainsi que quant à leurs montants.

Il y a eu un vote de 9 pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Je remercie Guy DUBOIS pour le rapport fidèle qu'il a fait à la question que j'ai posée en Commission. Je remercie par ailleurs la Directrice générale d'ENODIA d'avoir répondu aux questions que j'avais posées.

Pour faire bref, la position du groupe CDH-CSP est simple, notre intervention ne vise que les rémunérations fixes, donc pas le reste, la revalorisation des jetons de présence et les indemnités kilométriques mais nous pensons que la décision qui risque d'être prise est d'une certaine façon un acte raté ou une opportunité manquée par rapport à ce que réclame l'opinion publique d'être destructif et quelque part de faire autrement, même si j'entends bien que nous sommes dans la légalité la plus stricte, même si j'entends bien que, effectivement, les autres intercommunales sont rémunérées comme cela.

Nous pensons aussi que c'est une décision prématurée dans le sens où, aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore avec précision le périmètre d'activités de l'intercommunale puisque la société NETHYS est en train de liquider et de valoriser ses différents actifs donc c'est la raison pour laquelle nous voterons contre et je m'adresse au Président : si nous avons la possibilité de faire un vote distinct, mais je ne le pense pas, nous voterons contre uniquement l'avant-dernier point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'ENODIA et si ce n'est pas possible, et bien nous voterons contre ce point dans sa globalité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Avant de passer au vote, je vous informe que personnellement, je ne participerai pas à ce vote sur ce document.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/350 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 30 septembre 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 55 de l'ordre du jour (document 19-20/350).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 5 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/351 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fédération du Tourisme de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Document 19-20/352 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Commission de gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/353 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association de Gestion des Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/354 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Blegny-Mine » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/355 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Service Social des Agents Provinciaux de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/356 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Maisons de la Laïcité de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/357 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Section belge du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 19-20/358 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Groupement de Redéploiement Économique de la Province de Liège » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62 et 63 de l'ordre du jour (documents 19-20/351 à 19-20/358) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces huit documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 22 septembre 2020, la troisième Commission s'est réunie et a examiné les documents 19-20/351, 19-20/352, 19-20/353, 19-20/354, 19-20/355, 19-20/356, 19-20/357 et 19-20/358 concernant différents rapports d'évaluation annuels relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et plusieurs ASBL.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Ces rapports ont suscité une seule question de la part d'un Commissaire. Il souhaitait savoir pour combien d'années les contrats de gestion sont prévus car il n'avait pas trouvé de réponse dans les documents fournis.

Il lui a été répondu que les contrats de gestions sont prévus pour 3 ans et qu'ils se renouvellent tacitement.

Un contrat de gestion est le fruit de la Province de Liège. C'est donc elle qui en est à l'initiative et qui décide. C'est en fonction de la politique décidée par le Conseil provincial que le contrat est éventuellement revu, d'où les durées des 3 ans qui correspondent avec la date de début d'une législation et une révision en milieu de législature.

C'est avec 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose d'approuver ces points.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 19-20/359 : Sanctions administratives communales – Mise à disposition de la Commune d'Esneux de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 64 de l'ordre du jour (document 19-20/359).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/360 : Cultes – Budget 2021 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège - Avis favorable.

Document 19-20/361 : Cultes – Budget 2021 de la Fabrique d'Église orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.

Document 19-20/362 : Cultes - Budget 2021 de la Fabrique d'Église orthodoxe grecque Dormition de la Vierge, rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.

Document 19-20/363 : Cultes - Mosquée Merkez Cami rue de Rewé, 2B à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 65, 66, 67 et 68 de l'ordre du jour (documents 19-20/360 à 19-20/363) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 10 voix pour et 2 abstentions pour les documents 19-20/360 à 362 et par 9 voix pour et 2 abstentions, pour le document 19-20/363.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 19-20/364 : Marché public de Fournitures et de Services – Mode de passation et conditions du marché relatif à l’acquisition d’un tunnel de séchage et d’une calandreuse (avec engageuse et plieuse) avec un contrat de maintenance de type « full omnium » permettant d’étendre à 6 ans la durée de la garantie pour les besoins du Centre de traitement du linge.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 69 de l’ordre du jour (document 19-20/364).

Ce document a été soumis à l’examen de la troisième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/365 : Mise en vente du Château de Harzé, sis route de Bastogne, 1 à 4920 Harzé.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 70 de l’ordre du jour (document 19-20/365).

Ce document a été soumis à l’examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et remarques, j’invite donc le rapporteur, M. Guy DUBOIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie le lundi à 17 heures, document 19-20/365 « Mise en vente du Château de Harzé, sis route de Bastogne, 1 à Harzé »

Dans le cadre de sa déclaration de politique provinciale, le Collège provinciale a projeté de présenter un plan de rationalisation immobilière.

Plusieurs questions ont été posées par quelques Commissaires. Première question, qui a estimé la valeur du Château ? C'est un Notaire qui a réalisé l'estimation.

Autre question : quel type de marché ? C'est d'abord une vente, puis s'il y a une ou plusieurs offres, celles-ci seront étudiées par le Collège provincial.

Où ira l'argent ? Dans le budget du service extraordinaire.

A-t-on demandé aux Communes voisines ? Aucune commune n'a fait de remarque ni d'objection.

Y aura-t-il d'autres bâtiments mis en vente ? Oui, suite au transfert de nombreux services au Val Benoit d'autres bâtiments pourront être vendus aussi.

Il y a eu un vote de 9 voix pour et aucune abstention, donc à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/366 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Câblage informatique des systèmes Wifi dans 4 écoles secondaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 71 de l'ordre du jour (document 19-20/366).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Catherine HAUREGARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HAUREGARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une question portant sur ce point mais une des Conseillères présentes a saisi l'opportunité pour poser une question sur les problèmes WIFI que plusieurs parents lui ont rapportés.

En effet, dans l'internat, les étudiants doivent régulièrement travailler « en ligne » et il y a différentes zones où le wifi n'est pas accessible.

Il nous a été répondu qu'il ne s'agit pas d'une compétence provinciale. Au niveau de la Province, on gérait l'installation et puis que c'était l'école qui déterminait dans quelles zones le wifi pouvait être accessible ou non et que s'il y avait des problèmes de réseau, les parents devaient s'adresser aux écoles.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/367 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Waremme (Rue de Huy) – Aménagement d'une partie du rez-de-chaussée en vue de recevoir les ateliers de menuiserie.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 72 de l'ordre du jour (document 19-20/367).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/368 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Rénovation des abords de Naimette ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 73 de l'ordre du jour (document 19-20/368).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/369 : Marché public de Travaux – Château de Jehay – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Travaux de démolition, d'assainissement et de mise à dimensions ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 74 de l'ordre du jour (document 19-20/369).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/370 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Ruines du château de Logne – Réalisation d'une passerelle d'accès au puits.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 75 de l'ordre du jour (document 19-20/370).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/371 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Domaine provincial de Wégimont – Construction d'un local d'insémination pour abeilles et le pressage de pommes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 76 de l'ordre du jour (document 19-20/371).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/372 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Quartier militaire Saint- Laurent – Aménagement du 1er étage de l'aile de l'Abbé et du 2ème étage de l'aile Vivier.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 77 de l'ordre du jour (document 19-20/372).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/373 : Marché public de Travaux – Procédure négociée sans publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité de six cabines haute tension.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 78 de l'ordre du jour (document 19-20/373).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/374 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 79 de l'ordre du jour (document 19-20/374).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 21 septembre pour étudier le document 19-20/374.

Une Commissaire demande s'il s'agissait d'un bâtiment existant ou s'il s'agissait d'une extension ? Il lui est répondu qu'il s'agit des deux : une construction et une rénovation ou sera abrité de nouveaux locaux sociaux : cafeteria, vestiaires, rangements pour produits de nettoyage.

Ça a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/375 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site de Crisnée – Aménagement des locaux du CPFAR.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 80 de l'ordre du jour (documents 19-20/375).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/376 : Convention de marché conjoint entre la Province de Liège, la Commune de Chaudfontaine et la Commune de Fléron dans le cadre du remplacement de la canalisation du ruisseau « le Géloury ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 81 de l'ordre du jour (document 19-20/376).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2020

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/379 : Perspective d'acquisition de l'ancien commissariat de police sinistré sis rue Hullos, 54 à 4000 Liège, contigu au bâtiment abritant le Lycée Technique Provincial Jean Boets.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 82 de l'ordre du jour (document 19-20/379).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 83 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 18h55'.

XI.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.